

# Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

Au 31 décembre 2019

Secrétariat général  
Sous-direction des statistiques et des études



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

# Périmètre et définition

Dans ce document, une **personne** est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert** lorsqu'elle est prise en charge par un service de suivi pour une mesure sans écrou.

Les prises en charge comptabilisées sont celles assurées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessite l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP) ainsi que d'autres sources de données.

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; les **mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessite l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP) ainsi que d'autres sources de données.

Seuls les majeurs sont comptabilisés dans ces statistiques.

# Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

## Alternatives aux poursuites, mesures présentencielles et ajournements

AJI	Ajournement pour investigation
AJINJ	Ajournement avec injonction
AME	Ajournement avec mise à l'épreuve
ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
CJ	Contrôle judiciaire
TNR	Travail non rémunéré

## Principales mesures post sentencielles hors ajournements

CP	Contrainte pénale
IS	Interdiction de séjour
LC AP	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous LC	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
SPRM	Suspension de peine pour raison médicale
STC	Stage de citoyenneté
STIG	Sursis assorti d'un TIG
TIG	Travail d'intérêt général

## Mesures dites de sûreté

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
SJ	Surveillance judiciaire
SSJ	Suivi socio-judiciaire

## Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

# Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

## Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert

## Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert
Tableau 9	Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

## Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements
Tableau 18	Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

# Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Au 31 décembre 2019

**Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe**

	31/12/16	31/03/17	30/06/17	30/09/17	31/12/17	31/03/18	30/06/18	30/09/18	31/12/18	31/03/19	30/06/19	30/09/19	31/12/19
Femmes	12 231	12 463	12 485	12 228	12 298	12 459	12 536	12 383	12 356	12 383	12 499	12 341	12 244
Hommes	147 658	148 929	149 145	147 248	147 790	148 418	148 605	148 142	148 315	149 320	150 091	149 738	150 424
Total	159 889	161 392	161 630	159 476	160 088	160 877	161 141	160 525	160 671	161 703	162 590	162 079	162 668

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge**

	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
18 à 20 ans	11 843	11 486	11 291	11 301
21 à 24 ans	23 876	23 098	22 945	22 620
25 à 29 ans	26 849	26 325	26 005	25 490
30 à 39 ans	43 412	44 479	45 506	46 720
40 à 49 ans	30 418	30 322	30 644	31 461
50 à 59 ans	16 408	16 664	16 903	17 355
60 ans et plus	6 590	7 116	7 327	7 683
Non renseigné	493	598	50	38
Total	159 889	160 088	160 671	162 668

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 3 : Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert**

		31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
Âge médian	Femmes	35,7	36,0	36,3	36,4
	Hommes	33,3	33,7	34,0	34,3
	Ensemble	33,5	33,9	34,1	34,5
Âge moyen	Femmes	37,3	37,6	37,9	37,8
	Hommes	35,7	36,0	36,1	36,4
	Ensemble	35,8	36,1	36,3	36,5

L'âge médian est l'âge qui divise une population en deux groupes numériquement égaux.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité**

	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
Française	147 652	147 415	147 980	149 612
UE hors française	1 968	1 955	2 137	2 166
Reste de l'Europe	1 109	1 211	1 270	1 298
Afrique	6 350	6 645	6 811	7 010
Amérique	357	362	447	467
Asie et Océanie	393	403	466	480
Autres	2 060	2 097	1 560	1 635
Total	159 889	160 088	160 671	162 668

La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative**

	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
Auvergne-Rhône-Alpes	18 739	19 073	18 939	19 024
Bourgogne-Franche-Comté	8 030	8 574	8 658	8 527
Bretagne	6 761	6 965	7 078	7 352
Centre-Val de Loire	6 083	6 219	6 318	6 413
Corse	971	979	909	817
Grand Est	14 735	14 656	14 226	14 338
Guadeloupe	896	851	977	973
Guyane	502	550	615	754
Hauts-de-France	18 124	17 814	17 550	17 405
Île-de-France	22 949	23 000	23 778	24 196
La Réunion	2 193	2 320	2 442	2 584
Martinique	843	853	903	1 104
Mayotte	306	282	261	321
Normandie	9 063	9 084	9 408	9 274
Nouvelle-Aquitaine	14 651	14 424	14 382	14 644
Occitanie	15 130	14 469	14 454	14 733
Pays de la Loire	8 453	8 454	8 335	8 307
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 460	11 521	11 438	11 902
Total	159 889	160 088	160 671	162 668

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 6 : Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert**

Au 31 décembre 2019	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	% de femmes	% de PPSMJ de nationalité étrangère
Auvergne-Rhône-Alpes	19 024	34,5	7,36 %	8,73 %
Bourgogne-Franche-Comté	8 527	35,0	8,00 %	4,47 %
Bretagne	7 352	36,6	8,60 %	4,99 %
Centre-Val de Loire	6 413	34,2	8,51 %	7,72 %
Corse	817	37,4	8,57 %	7,59 %
Grand Est	14 338	34,7	8,84 %	6,10 %
Guadeloupe	973	33,6	4,42 %	3,60 %
Guyane	754	29,9	15,12 %	23,61 %
Hauts-de-France	17 405	34,4	6,47 %	4,27 %
Île-de-France	24 196	32,3	5,78 %	17,13 %
La Réunion	2 584	34,2	4,76 %	0,93 %
Martinique	1 104	33,7	4,08 %	3,35 %
Mayotte	321	27,8	3,43 %	29,60 %
Normandie	9 274	35,6	8,00 %	4,03 %
Nouvelle-Aquitaine	14 644	35,6	8,87 %	6,19 %
Occitanie	14 733	34,6	8,00 %	7,80 %
Pays de la Loire	8 307	34,6	7,21 %	5,86 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 902	34,8	8,12 %	8,75 %
Total	162 668	34,5	7,53 %	8,03 %

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

# Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Au 31 décembre 2019

**Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie**

	31/12/16	31/03/17	30/06/17	30/09/17	31/12/17	31/03/18	30/06/18	30/09/18	31/12/18	31/03/19	30/06/19	30/09/19	31/12/19
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	5 587	5 634	5 806	5 613	5 631	5 811	6 198	6 145	6 354	6 493	6 732	6 724	6 888
Principales mesures post-sentencielles	167 618	169 003	169 034	166 461	166 865	167 488	167 525	166 380	166 094	167 134	167 605	166 699	166 856
Mesures de sûreté	6 434	6 588	6 633	6 687	6 739	6 863	6 911	7 045	7 104	7 154	7 263	7 326	7 397
Total	179 639	181 225	181 473	178 761	179 235	180 162	180 634	179 570	179 552	180 781	181 600	180 749	181 141

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; **les mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; **et les ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 8 : Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert**

	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
AME	139	96	88	79
ARSE	283	315	317	335
CJ	3 372	3 638	4 139	4 681
TNR	1 790	1 572	1 803	1 786
Autres ajournements et ARSEM	3	10	7	7
Total	5 587	5 631	6 354	6 888

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ;  
AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ;  
TNR : Travail non rémunéré

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 9 : Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert**

	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
CP	1 796	2 510	2 687	1 885
IS	783	1 022	1 243	1 611
LC AP	5 425	4 851	4 678	4 632
LSC sous LC	182	189	177	493
SME	120 344	120 428	120 260	121 927
SPRM	186	178	163	177
STC	964	989	1 018	933
STIG	21 684	21 618	21 336	20 783
TIG	16 254	15 080	14 532	14 415
Total	167 618	166 865	166 094	166 856

CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;  
LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ;  
SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ;  
TIG : Travail d'intérêt général

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 10 : Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert**

	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
PSEM	39	34	29	33
SJ	342	292	284	253
SSJ	6 053	6 413	6 791	7 111
Total	6 434	6 739	7 104	7 397

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures**

	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
AME	10,07 %	13,54 %	14,77 %	26,58 %
ARSE	6,36 %	7,30 %	4,10 %	4,48 %
CJ	9,46 %	9,21 %	8,75 %	8,84 %
TNR	16,09 %	14,25 %	15,59 %	16,29 %
CP	6,51 %	7,29 %	7,70 %	7,16 %
IS	3,19 %	2,54 %	3,54 %	5,21 %
LC AP	8,70 %	10,18 %	10,84 %	10,36 %
LSC sous LC	10,44 %	7,41 %	6,21 %	5,88 %
SME	7,14 %	7,14 %	7,09 %	6,93 %
SPRM	7,53 %	7,87 %	7,36 %	8,47 %
STC	14,73 %	14,26 %	13,06 %	13,83 %
STIG	7,27 %	7,75 %	7,70 %	7,76 %
TIG	10,07 %	9,79 %	10,51 %	10,33 %
SJ	2,63 %	3,77 %	3,17 %	2,77 %
SSJ	2,15 %	2,45 %	2,46 %	2,33 %
Ensemble	7,45 %	7,47 %	7,49 %	7,36 %

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures**

	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
AME	15,11 %	7,29 %	10,23 %	5,06 %
ARSE	18,37 %	20,32 %	15,46 %	17,61 %
CJ	11,06 %	11,22 %	11,69 %	11,28 %
TNR	5,36 %	6,17 %	5,71 %	5,43 %
CP	6,01 %	6,81 %	7,29 %	7,90 %
IS	19,41 %	19,18 %	20,27 %	20,05 %
LC AP	10,16 %	9,17 %	10,30 %	10,66 %
LSC sous LC	12,09 %	12,17 %	14,12 %	12,98 %
SME	7,45 %	7,70 %	7,62 %	7,76 %
SPRM	15,59 %	13,48 %	9,20 %	6,78 %
STC	5,81 %	6,17 %	5,60 %	7,29 %
STIG	8,66 %	8,85 %	8,77 %	8,75 %
TIG	6,34 %	6,69 %	6,27 %	6,16 %
SJ	6,14 %	6,51 %	4,58 %	4,74 %
SSJ	4,61 %	5,04 %	4,62 %	4,80 %
Ensemble	7,59 %	7,83 %	7,77 %	7,91 %

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures**

	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
AME	40,5	37,8	39,9	41,7
ARSE	30,0	30,0	30,7	30,9
CJ	30,8	31,3	31,4	31,5
TNR	25,4	25,5	25,6	25,6
CP	36,0	36,3	36,8	37,5
IS	33,9	33,6	31,9	31,1
LC AP	35,0	35,4	35,8	35,9
LSC sous LC	31,3	30,4	33,6	33,2
SME	34,4	34,6	34,9	35,2
SPRM	55,2	55,3	56,3	57,4
STC	27,6	28,0	26,6	27,4
STIG	29,6	29,8	30,2	30,5
TIG	24,4	24,5	24,7	24,8
SJ	53,2	52,8	52,1	51,5
SSJ	46,7	46,7	46,9	47,2
Ensemble	33,0	33,4	33,7	34,0

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de l'âge médian sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

# Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Au 31 décembre 2019

**Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe**

	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4
Femmes	1 922	2 048	1 866	1 419	1 971	2 033	1 951	1 493	1 851	1 942	1 919	1 482	1 880
Hommes	20 896	21 463	20 447	15 859	21 271	21 674	20 660	16 370	20 531	21 426	21 219	17 464	21 859
Total	22 818	23 511	22 313	17 278	23 242	23 707	22 611	17 863	22 382	23 368	23 138	18 946	23 739

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile**

	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4
Auvergne-Rhône-Alpes	2 549	2 684	2 519	1 966	2 674	2 718	2 494	1 928	2 567	2 623	2 503	2 034	2 716
Bourgogne-Franche-Comté	1 198	1 289	1 115	760	1 228	1 214	1 131	864	1 201	1 123	1 143	925	1 147
Bretagne	1 043	1 061	942	756	1 083	1 033	1 017	857	969	1 171	1 005	748	1 101
Centre-Val de Loire	871	961	874	644	965	962	859	662	830	823	820	801	995
Corse	142	159	139	101	158	143	149	103	125	90	135	97	114
Grand Est	2 011	2 134	1 998	1 524	1 993	1 957	1 881	1 532	1 938	2 038	2 037	1 711	2 105
Guadeloupe	133	110	139	144	147	151	169	149	134	143	164	172	138
Guyane	117	108	80	93	103	82	92	93	143	97	83	99	275
Hauts-de-France	2 510	2 603	2 498	1 851	2 624	2 564	2 462	1 858	2 373	2 472	2 481	2 005	2 385
Île-de-France	3 450	3 483	3 289	2 745	3 521	3 665	3 561	3 030	3 387	3 487	3 892	2 988	3 499
La Réunion	299	336	331	293	329	279	389	346	317	357	348	336	406
Martinique	151	173	127	85	93	96	164	98	219	191	213	133	194
Mayotte	57	54	50	35	41	29	35	30	29	61	46	50	67
Normandie	1 298	1 314	1 301	961	1 311	1 414	1 341	1 032	1 294	1 298	1 172	1 036	1 345
Nouvelle-Aquitaine	2 035	2 226	1 980	1 460	2 059	2 239	2 031	1 527	1 975	2 224	1 987	1 582	2 196
Occitanie	2 269	2 030	1 974	1 594	2 121	2 261	2 069	1 569	2 145	2 196	2 062	1 742	2 181
Pays de la Loire	1 076	1 145	1 153	904	1 165	1 128	1 124	925	1 056	1 242	1 018	826	1 151
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 609	1 641	1 804	1 362	1 627	1 772	1 643	1 260	1 680	1 732	2 029	1 661	1 724
Total	22 818	23 511	22 313	17 278	23 242	23 707	22 611	17 863	22 382	23 368	23 138	18 946	23 739

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie**

	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	1 644	1 700	1 691	1 313	1 667	1 790	1 909	1 432	1 778	1 800	1 886	1 625	1 898
Principales mesures post-sentencielles	28 477	29 657	27 946	21 721	28 962	29 548	28 338	22 236	27 684	29 146	28 441	23 568	29 367
Mesures de sûreté	422	476	441	421	486	519	458	455	479	457	476	447	454
Total	30 543	31 833	30 078	23 455	31 115	31 857	30 705	24 123	29 941	31 403	30 803	25 640	31 719

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; **les mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; **et les ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 17 : Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements**

	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4
AME	58	87	46	41	46	55	52	31	36	50	37	35	39
ARSE	93	123	145	100	133	96	116	104	123	106	107	125	130
CJ	653	632	726	597	724	697	806	630	784	737	890	799	868
TNR	840	857	772	573	757	941	932	664	835	903	852	664	857
Autres ajournements et ARSEM	0	1	2	2	7	1	3	3	0	4	0	2	4
Total	1 644	1 700	1 691	1 313	1 667	1 790	1 909	1 432	1 778	1 800	1 886	1 625	1 898

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ;  
AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 18 : Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert**

	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4
CP	320	499	431	347	428	449	383	287	346	282	163	105	93
IS	141	126	143	113	172	203	177	163	201	257	205	250	315
LC AP	1 579	1 439	1 505	1 334	1 481	1 421	1 527	1 378	1 503	1 422	1 458	1 457	1 577
LSC sous LC	151	140	143	137	137	128	143	138	143	107	156	460	505
SME	17 573	18 048	16 891	13 845	18 375	18 629	17 673	14 187	17 461	18 584	17 887	15 119	18 753
SPRM	19	33	20	22	23	22	30	23	23	29	20	24	33
STC	315	364	318	220	300	305	293	251	364	356	376	264	331
STIG	4 392	4 819	4 560	3 221	4 231	4 531	4 516	3 214	4 064	4 243	4 411	3 289	4 113
TIG	3 987	4 189	3 935	2 482	3 815	3 860	3 596	2 595	3 579	3 866	3 765	2 600	3 647
Total	28 477	29 657	27 946	21 721	28 962	29 548	28 338	22 236	27 684	29 146	28 441	23 568	29 367

CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;  
LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à  
l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ;  
TIG : Travail d'intérêt général

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert**

	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4
PSEM	5	4	6	5	4	4	6	2	2	6	2	5	3
SJ	31	32	31	18	30	30	28	28	30	17	20	22	27
SSJ	386	440	404	398	452	485	424	425	447	434	454	420	424
Total	422	476	441	421	486	519	458	455	479	457	476	447	454

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative**

T4 2019	SME	STIG	TIG	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 390	373	324	701	3 788
Bourgogne-Franche-Comté	968	168	185	291	1 612
Bretagne	974	217	100	162	1 453
Centre-Val de Loire	770	164	157	202	1 293
Corse	84	14	9	47	154
Grand Est	1 616	330	433	382	2 761
Guadeloupe	92	33	17	32	174
Guyane	172	20	18	140	350
Hauts-de-France	1 959	448	450	340	3 197
Île-de-France	2 530	759	492	855	4 636
La Réunion	275	87	91	60	513
Martinique	114	39	18	64	235
Mayotte	41	15	10	13	79
Normandie	1 018	296	292	227	1 833
Nouvelle-Aquitaine	1 725	426	440	459	3 050
Occitanie	1 663	340	334	509	2 846
Pays de la Loire	963	172	133	289	1 557
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 399	212	144	433	2 188
Total	18 753	4 113	3 647	5 206	31 719

La catégorie Autres regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements, les mesures dites de sûreté, et les CP, IS, LC, STC, SUSPM ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

# Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétropolées à partir de 2016 pour proposer un historique des chiffres. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'appliquatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « Me5 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements sous surveillance électronique (PSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

# Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

## Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

## Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis assorti d'un TIG (STIG), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas comptées dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

## Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI. On considère comme terminée une affaire dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale.